

- ## SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) pour les CSE

- 3 jours (21 heures) pour les entreprises de 11 à 299 salariés.
- 5 jours (35 heures) pour les entreprises d'au moins 300 salariés et pour les membres de la CSSCT.

- **Contenu de la formation** (exemples de thèmes abordés) :

- Les bases de la compréhension du CSE/CSSCT (rôle, missions, fonctionnement, acteurs).
- L'aspect juridique de l'accident du travail et de la maladie professionnelle.
- La prévention des risques professionnels en général (identification, évaluation, analyse des accidents).
- Le risque psychosocial.
- La promotion de la qualité de vie au travail (QVT).

- **Prise en charge** : Dans les entreprises de moins de 50 salariés, cette formation peut être prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO).